

DELIBERATIONS

Séance du jeudi 7 juillet 2016

CONVOCATION

Du vingt-huit juin deux mille seize adressée à chaque Membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale pour la séance du sept juillet 2016.

Ordre du jour initial.

- Budget principal : DM 2/2016
- Conventions CCAS/médiathèque et EHPAD/médiathèque
- Questions diverses

Ordre du jour final.

- Budget principal : DM 2/2016
- Conventions CCAS/médiathèque et EHPAD/médiathèque
- Compte rendu des décisions de la Présidente
- Questions diverses

L'an deux mille seize, le 7 juillet à 18 h 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Dominique RONDI-SARRAT, Présidente.

Étaient présents : Dominique RONDI-SARRAT- Présidente, Laurence BLANC, Ginette NEVEU, Evelyne CHARAIX- Vice-Présidente, Louis-Vincent BRUNET, Marc DEJEAN, Corinne BARDOU, Monique DAUBA, Chantal ANSO Danièle DHERS, Joëlle REYNES.

Étaient excusées : Malika MIFTAH, Nicolas BOUTESELLE, Annie LEMIERE, Nicole CAGNEAU, Jean-Philippe LANTES.

Secrétaire de séance : Audrey GROWAS-COMBON, Directrice CCAS.

Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2016 est soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration
Pas de remarques.

I. BUDGET PRINCIPAL : DM 2/2016 (DL-160707-19)

La Présidente du Centre Communal d'Action sociale explique à l'Assemblée,

Afin de pouvoir récolter des dons et de verser une subvention à l'association pour l'Accueil des Réfugiés dans le Rabastinois », il convient de réaliser la décision modificative suivante :

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, livre I – Titre 2° et notamment l'article L123.8 ;

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre III – Titre 1° et notamment les articles L. 2311.1 et L. 2312.2;

- Vu le budget primitif 2016 du Centre Communal d'action sociale;

- Vu l'insuffisance des crédits ouverts au budget primitif 2016 aux articles 77 13 « Libéralités reçues », 6574 « Subvention de fonctionnement autres organismes de droits privé » ;

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- adopter le tableau de virement de crédits n° 2/2016 du budget du Centre Communal d'Action Sociale suivant :

OBJET	FONCTIONNEMENT DEPENSES	FONCTIONNEMENT RESSOURCES
	Augmentation de Crédit	Augmentation de Crédit
6574 « Subvention de fonctionnement autres organismes	2000.00€	

de droits privé »		
77 13 « Libéralités reçues »		2000.00€
TOTAL	2000.00 €	2000.00 €

- mentionner que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré

Teneur des débats :

Mme RONDI-SARRAT rappelle que deux réunions ont été organisées avec le Conseil d'Administration du CCAS, le Conseil municipal et les associations afin de réfléchir sur l'aide pouvant être proposée dans le cadre d'accueil de réfugiés. L'option d'un soutien des initiatives locales sous forme de recueil de dons a été retenue. L'association SALEM avait proposé de récolter des dons. Le CCAS ayant une régie, a la possibilité de recevoir des dons.

L'association pour l'accueil des réfugiés dans le Rabastinois a envoyé une demande d'aide financière. Le Président est Jean-Dominique CABIE. L'association accueille des personnes à ce jour. Mme RONDI-SARRAT transmet aux membres le communiqué adressé à la Presse et mis sur le site de la Ville. (Cf. PJ).

Mme RONDI-SARRAT a répondu à l'association et a publié un communiqué. Le CCAS propose également de tenir un stand avec les personnes de l'association lors du marché des producteurs du 26 août et de recueillir des dons.

Une décision modificative est nécessaire afin de récolter les dons. De même il est nécessaire d'augmenter la ligne de subvention afin de pouvoir verser une subvention à l'association.

Mme RONDI-SARRAT précise que la demande de l'association est pour toute forme d'aide et de soutien. L'argent sera essentiellement pour financer les charges courantes de l'association (eau, électricité, impôts,...).

Mme GROWAS-COMBON ajoute que les réfugiés participeront également, de manière symbolique au paiement des charges courantes.

Mme RONDI-SARRAT précise que les réfugiés seront accompagnés dans leurs différentes démarches administratives et bénéficieront d'aide aux réfugiés.

L'association sollicite également une subvention de la Commune. C'est un aspect qu'elle propose de revoir en fin d'année lors d'un dernier conseil municipal en fonction des budgets que seront alors disponibles.

Mme REYNES précise que ces personnes sont inscrites aux restos du cœur. Elle ajoute que la communication est complexe car ils ne parlent pas français. Néanmoins, ils parlent un peu anglais.

Mme RONDI-SARRAT ajoute que les contacts pris avec l'Association ont été positifs et elle a, par ailleurs, été enregistrée en Préfecture.

II. CONVENTIONS CCAS/MEDIATHEQUE ET EHPAD/MEDIATHEQUE (DL-160707-20)

Mme La Présidente informe l'Assemblée de la volonté des services du CCAS de pouvoir accéder aux ressources documentaires fournies par la médiathèque municipale.

Elle explique que pour se faire il convient de signer des conventions permettant d'établir les modalités de prêt des documents.

-Vu le CGCT,

- Vu les projets de conventions proposés

L'Assemblée, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- Autoriser la signature des conventions proposées,
- Autoriser La Vice-Présidente, Evelyne CHARAIX à signer ces conventions au titre du CCAS.
- De mentionner que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré

Teneur des débats :

Mme RONDI-SARRAT explique que des conventions sont nécessaires pour la mise à disposition des ouvrages de la médiathèque municipale au service social/administration du CCAS et à l'EHPAD.

Mme GROWAS-COMBON précise que deux conventions sont nécessaires. Celle concernant le service social/administration générale est pour permettre au service d'utiliser les fonds documentaires de la médiathèque dans le cadre de leurs missions, notamment les ateliers collectifs et l'animation auprès des gens du voyage. La deuxième convention concerne les prêts de documents à l'EHPAD, dans l'objectif d'en faire bénéficier les résidents.

Mme RONDI-SARRAT explique qu'une convention a également été passée entre la médiathèque et le centre de détention de St-Sulpice, au cours du précédent Conseil Municipal.

Mme GROWAS-COMBON précise que le Conseil d'Administration doit également autoriser la signature de ces conventions par Mme CHARAIX, car Mme RONDI-SARRAT, déjà représentante de la Commune dans le cadre de ces conventions ne peut pas signer en tant que représentante du CCAS.

Mme DAUBA demande si la fréquence des prêts est établie par mois.

Mme GROWAS-COMBON répond que le nombre d'ouvrage mentionné est celui correspondant au nombre autorisé à emprunter à chaque emprunt. Les durées d'emprunt sont d'un mois.

Mme CHARAIX précise que cela fonctionnera comme le portage de livre à domicile. Les durées d'emprunt pourront être modulées en fonction des besoins des résidents. Chaque mois un passage sera effectué par les agents de la médiathèque et elles amèneront les livres intéressant les résidents.

Mme GROWAS-COMBON précise que les durées d'emprunt diffèrent entre l'EHPAD et le service social/administration générale. Pour l'EHPAD la durée est fixée à un mois et pour le service social/administration générale la durée est de 3 semaines.

Elle précise que sur le service social/administration générale, les documents ne seront pas mis à disposition libre du public, mais uniquement dans le cadre d'un atelier ou animation autour du livre. Elle explique que sur l'aire des gens du voyage il avait été récupéré des livres donnés par des particuliers et actuellement il n'en reste que quelques-uns. L'idée avait été de familiariser les enfants avec le livre, de façon à ce qu'ils se l'approprient mais de ce fait, les livres de la médiathèque ne peuvent pas être laissés en libre-service, au risque d'avoir un nombre trop important de perte.

Mme RONDI-SARRAT explique que l'objectif est de permettre au plus grand nombre de personne de s'approcher du livre.

Mme BLANC demande quel est le besoin en livres pour l'AAGV.

Mme GROWAS-COMBON explique que la démarche est de proposer des animations autour du livre mais en ne laissant pas les ouvrages sans surveillance au risque de ne pas les récupérer ou de les récupérer abîmés.

Mme BLANC propose de faire des appels au don par le biais de l'ALAE. Si lors de l'appel annuel au don effectué par l'ALAE, certains ouvrages sont en plusieurs exemplaires, des dons peuvent être fait au CCAS. Par exemple en septembre peut être fait un appel au don pour le CCAS.

Mme GROWAS-COMBON précise que c'est très intéressant de pouvoir laisser les livres en libre-service pour les enfants de l'aire, cela permet de les familiariser avec les livres, mais il faut alors être conscient que ces ouvrages ne pourront pas être repris.

Mme RONDI-SARRAT ajoute qu'il a été récupéré une palette d'ouvrages scolaires en septembre dernier lors du nettoyage des écoles.

Mme GROWAS-COMBON demande si ces ouvrages ne pourraient pas intéresser le secours catholique dans le cadre de la mise en place du soutien scolaire.

Mme DHERS répond par l'affirmative.

Mme BLANC précise que ce sont des ouvrages ne correspondant plus aux programmes actuels, bien que les bases restent les mêmes. Elle demande si par ailleurs il ne pourrait pas être fait des dons aux associations pour les envoyer à l'étranger.

Mme GROWAS-COMBON informe l'Assemblée qu'un convoi part pour le Sénégal, avec des dons de matériels divers, notamment du matériel para médical mais également des jouets et livres pour les enfants, par le biais du lycée L'Oustal à Montastruc.

Mme BLANC dit qu'une partie peut être récupérée pour le soutien scolaire et le reste pourrait être amené au lycée l'Oustal.

Mme GROWAS-COMBON informe que le fauteuil roulant électrique qui avait été stocké au CCAS suite au décès du bénéficiaire, va être donné au lycée l'Oustal dans le cadre de leur action humanitaire. Un mail sera fait au tuteur de la conjointe du bénéficiaire pour l'en informer.

Mme RONDI-SARRAT informe l'Assemblée que la MDPH finance en partie le matériel nécessaire pour la compensation d'un handicap.

Mme RONDI-SARRAT demande s'il y a d'autres questions concernant les conventions.
Pas d'autres questions.

III. COMPTE RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE (DC-160524-07et DC-160524-08)

Actes non communicables.

IV. QUESTIONS DIVERSES.

1/ Conférence du 28/10/2016

M BRUNET informe l'Assemblée de la venue de la Présidente de l'AFN- Téléthon, Laurence TIENNOT-HERMANT, lors d'une conférence le 28 octobre 2016 à 20h30 à la salle Cassin, à Saint-Sulpice.

Sachant que cette année, la Ville-Ambassadrice du Téléthon est à Montauban, mais Mme TIENNOT-HERMANT n'y fera pas de conférence, la faisant à St-Sulpice.

Mme RONDI-SARRAT préconise de bien communiquer sur cette action en amont pour qu'il y ait le maximum de personnes.

2/ Passages piétons.

Mme DAUBA demande où en sont les passages piétons.

Mme RONDI-SARRAT explique que la signalisation au sol est commencée. Le marquage au sol du centre-ville est en cours. Compte tenu que les services techniques ne pouvaient faire en régie ce type de travaux, demandant notamment un appareillage spécifique, il a été fait le choix de faire intervenir une entreprise extérieure. L'entreprise a commencé par le marquage blanc, les zones bleues et les places handicapées. Il appartiendra par la suite aux services techniques d'en faire l'entretien courant. Selon les fréquences de passage les marquages durent plus ou moins longtemps.

Mme DAUBA demande qu'en est-il du passage piétons menant au local de l'amicale des aînés car celui actuel est mal placé et il suffirait de le décaler un peu pour qu'il soit plus fonctionnel.

3/ Transport en Ville

Mme CHARAIX informe l'Assemblée que le tarif de la ligne de bus reliant la route de Roquesérière à Moletrincade à 0.50cts le trajet. Sont également à ce tarif les lignes de bus 765, 702 et 708, pour les trajets à l'intérieur de St-Sulpice.

Mme RONDI-SARRAT explique que la Mairie est en train de travailler sur les titres de transport et les modalités de mise en service pour que tout soit opérationnel mi-septembre 2016. Il y aura trois types de transport : la navette Route de Roquesérière/Moletrincade, transport à la demande (déjà en vigueur le mercredi matin) et les lignes de bus traversant la Ville. Normalement les lignes départementales ne prennent pas de passagers intramuros. Une demande a alors été faite en ce sens, afin d'éviter que deux bus se suivent.

Mme CHARAIX explique pourquoi ce sont des grands bus vides qui circulent en journée. Les bus étant plein le matin et le soir, et le dépôt se trouvant en Gaillac, il est moins onéreux de circuler avec les bus grand modèle utilisés le matin et le soir que de changer le véhicule plusieurs fois par jour.

Mme RONDI-SARRAT ajoute que certains bus partent vides, mais sont pleins en fin de parcours. Elle explique que le plus compliqué est la mise en place des horaires.

Le transport à la demande permet de mieux répondre à ces contraintes horaires.

Mme DAUBA demande si le transport à la demande sera pour n'importe quel jour de la semaine.

Mme RONDI -SARRAT répond positivement et précise qu'une information sera faite sur le site, sur les panneaux, chez les commerçants.

Mme DAUBA explique que pour les personnes venant à l'amicale des aînés il pourra être regroupé des demandes pour transporter les personnes aux activités de l'association.

Mme Dominique RONDI-SARRAT prend note de cette remarque.

4/ Parking de la gare.

Mme RONDI-SARRAT informe l'Assemblée que la SNCF prévoit la mise en place de 3 ascenseurs à la gare de St-Sulpice. Reste la question du 4^{ème} ascenseur, que la SNCF demande à la mairie de financer. Les négociations sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

PAGE DE SIGNATURE

Dominique RONDI-SARRAT	
Laurence BLANC	
Ginette NEVEU	
Evelyne CHARAIX	
Malika MIFTAH	
Louis-Vincent BRUNET	
Marc DEJEAN	
Nicolas BOUTESELLE	
Corinne BARDOU	
Annie LEMIERE	
Monique DAUBA	
Chantal ANSO	
Joelle REYNES	
Danièle DHERS	
Nicole CAGNEAU	
Jean-Philippe LANTES	